

Conditions Générales de vente 2023

Les rapports entre AC Poids Lourds (ci-après « le prestataire » et ses stagiaires, bénéficiaires et/ou souscripteurs (ci-après « le client ») sont régis par les dispositions d'ordre public du code du travail et par les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toute(s) clause(s) ou condition(s) d'achat. Les présentes sont acceptées pleinement et sans réserve par le Client qui déclare en avoir pris connaissance, sans préjudice des conditions particulières applicables à certains contrats émis par AC Poids Lourds.

1- Prix, facturation et règlement

- AC Poids Lourds émet des « propositions financières » valables 6 mois sur la base des renseignements fournis par le Client, hors offres promotionnelles. Les tarifs, hors cas de subrogation de paiement par un OPCO, sont valables 12 mois à compter de l'émission de la facture, les changements tarifaires ultérieurs sont appliqués de droit. En cas de refus par l'OPCO de prendre en charge le supplément, celui-ci est réglé par l'entreprise. Le contrat est parfait dès acceptation de la proposition financière ou de toute autre offre émise par le prestataire (devis, facture, etc...)

- La facturation est émise à l'acceptation pour la totalité du prix qui est immédiatement exigible exception faite

- de la subrogation de paiement par un OPCO

- de convention spéciale

- de personnes physiques relevant du code du travail

Toute formation commencée est due en totalité. L'acceptation de la société AC Poids Lourds étant conditionnée par le règlement intégral de la facture avant le début de la prestation, la société AC Poids Lourds se réserve expressément le droit de ne pas délivrer la prestation au client tant que la totalité de la prestation n'aura pas été réglée dans les conditions prévues ci-dessous. Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de la société AC Poids Lourds à réception de facture avant le début de la prestation. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 8 jours ouvrables, AC Poids Lourds se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

En cas d'inscription tardive, la personne physique qui exerce sa faculté légale de rétractation en cours de stage se voit facturer les heures de formation consommées au prorata temporis.

2- Documents contractuels

A la demande du Client, AC Poids Lourds lui fait parvenir en double exemplaire une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le client engage AC Poids Lourds en lui retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Pour les formations, une facture de la totalité de la prestation est adressée dès la prise de la commande. Une inscription est définitivement validée lorsque le présent document est signé et un chèque d'acompte de 100% sont reçus par nos services. Le Service planning de AC Poids Lourds convient avec le Service Formation du Client des lieux, dates et horaires des séances de formation. A l'issue de cette formation, une attestation de présence est adressée au Service Formation du Client.

A la demande du client particulier qui souhaite suivre une formation professionnelle dans le cadre de la formation continue à ses frais, AC Poids Lourds lui fait parvenir un contrat de formation en double exemplaire, telle que prévu par la loi. L'inscription est définitivement validée lorsque le présent document signé en double exemplaire ainsi qu'un chèque d'acompte de 100% sont reçus par nos services. Le client particulier a un délai de rétractation de 10 jours à compter de la signature du contrat. Aucun chèque ne pourra être encaissé avant l'expiration de ce délai. A l'issue de la formation, une attestation de présence et de fin de formation sont adressées au stagiaire

Pour les particuliers hors formation professionnelle, une inscription est définitive dès lors que le devis bon pour accord signé et un chèque d'acompte de 100% sont reçus par nos services.

3- Exécution du contrat

Afin d'assurer l'efficacité de ses formations, AC Poids Lourds s'engage à mettre en œuvre son savoir-faire dans toutes ses formations délivrées à ses Clients qui s'engagent à suivre ou permettre de faire suivre en leur qualité d'employeurs, les formations avec assiduité et selon la fréquence prévue et/ou recommandée. L'employeur s'engage à permettre aux formations dispensées au sein de leur entreprise de se dérouler dans de bonnes conditions.

Toute séance préprogrammée et intégrée aux plannings de AC Poids Lourds est acceptée définitivement par le Client dès qu'il en a pris connaissance.

En cas d'absence, le prestataire précise que l'équivalent financier des cours non suivis ne pourra en aucun cas être imputé par le Client sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

Pour les formations au code à distance, le stagiaire est dans l'obligation d'effectuer toutes les heures en e-learning prévues sur son devis ou son contrat de formation et dans les délais prévus par la plateforme d'apprentissage Prepacode après ouverture de son compte sur ladite plateforme.

Subrogation de paiement par un OPCO

En cas de subrogation il appartient au Client de :

- faire une demande de prise en charge auprès de l'OPCO dont il dépend avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande;

- transmettre une copie de l'accord de prise en charge à AC Poids Lourds au plus tard au premier jour de formation. Le cas échéant, le client sera facturé de l'intégralité du coût de formation;

A défaut de prise en charge et/ou de règlement par l'OPCO désigné par le Client, ce dernier fera l'objet d'une facturation directe. A charge pour lui d'obtenir un remboursement de son OPCO.

4- Suivi pédagogique

AC Poids Lourds évalue périodiquement l'état des connaissances des stagiaires selon ses critères pédagogiques.

N° SIRET : 442 208 757 00058 – CODE NAF 8553Z – Agrément : E 18 093 0004 0

N° décl. formation : 11930486293

5- Règlement intérieur

Le client reconnaît que le règlement intérieur a été porté à sa connaissance. Le règlement est affiché et une copie peut être remise sur demande du client ;

6- Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

7- Refus de commande

Dans le cas où un Client s'inscrirait à une formation AC Poids Lourds, sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, AC Poids Lourds pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

8- Conditions d'annulation et de report de l'action de formation du fait du Client

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, hors cas de force majeure ou respect d'un préavis minimum de **72 heures** de la date planifiée (samedis, dimanches et jours fériés exclus) : - si une annulation intervient avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 12 mois à compter de la date de la commande, la totalité du règlement du client sera portée au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur une formation future. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 12 mois le règlement restera acquis à AC Poids Lourds à titre d'indemnité forfaitaire. - si une annulation intervient pendant la formation, le règlement reste acquis à AC Poids Lourds à titre d'indemnité forfaitaire. En cas de subrogation, le Client s'engage à payer les montants non pris en charge par l'OPCO.

9- Conditions d'annulation et de report d'une séance de formation

Le Client peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient au moins 48 heures avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse secretariat@acpoids Lourds.fr. La séance peut ensuite être reportée selon le planning du formateur.

Si l'annulation de la séance a lieu moins de **48 heures** (hors samedis, dimanches et jours fériés) avant le cours la séance est facturée à 100% au Client.

10- Report d'exécution du fait du prestataire

AC Poids Lourds peut reporter, suspendre, annuler un stage ou le fusionner avec un autre, si des motifs pédagogiques ou d'organisation des formations l'exigent en respectant, sauf urgence, un délai de préavis de 48heures.

11- Inexécution totale ou partielle du fait du prestataire

Sauf cas de force majeure, le défaut de réalisation total ou partiel d'une prestation de formation entraîne le remboursement au Client des sommes perçues qui ne sont pas la contrepartie d'une prestation de formation

12- Force majeure

En cas d'inexécution du contrat par l'une ou l'autre des parties du fait d'un événement imprévisible, irrésistible lui étant extérieur, constitutif d'un cas de force majeure dûment justifié, aucun dommage et intérêt ne saurait être réclamés de part et d'autre, conformément aux dispositions du Code Civil. Le refus de prise en charge par un OPCA et la maladie ne constitue pas un cas de force majeure.

12- Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à AC Poids Lourds en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de AC Poids Lourds pour les seuls besoins desdits stages. Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

13- Renonciation

Le fait, pour AC Poids Lourds de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

14- Obligation de non-sollicitation de personnel

Le Client s'engage à ne pas débaucher ou embaucher le personnel de AC Poids Lourds ayant participé à l'exécution du contrat, pendant toute la durée de celui-ci et pendant les 12 mois qui suivront la cessation des relations contractuelles

15- Loi applicable

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre AC Poids Lourds et ses Clients.

16- Attribution de compétence

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.

Nom, prénom du stagiaire :

Date et signature du stagiaire

N° SIRET : 442 208 757 00058 – CODE NAF 8553Z – Agrément : **E 18 093 0004 0**

N° décl. formation : 11930486293